



# afDas

DEMAIN SERA FORMATION

## Guide La Manufacture Formation Professionnelle Continue Financement de la Formation des Intermittents Juillet 2024

### Public

Artistes-interprètes > 48 cachets sur 4 années  
Techniciens du spectacle vivant > 88 jours sur 3 années  
2 années d'ancienneté dans le secteur d'activité

### Démarches

Déposer la demande de prise en charge en ligne  
4 semaines minimum avant le début de la formation  
[Cliquer ici pour accéder au Portail MyA](#)  
Joindre le devis, le programme, votre CV et une lettre de motivation

### Coût pédagogique pris en charge

**Formation Artiste Danseur > Cursus Scène**  
**Formation Artiste Danseur > Masters Workshops**  
Formations "métiers" - Pratiques artistiques - Plafond 3.000 €  
**Préparation au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse**  
Formations "métier" certifiante - RNCP / CQP - Plafond 15.000 €

### Remboursement frais annexes

Déplacement : 300 € (plus de 50 km entre domicile et lieu de formation)  
Hébergement & Repas : 83 € par jour avec plafond de 830 €

### Contacts en Région

Les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement  
dans leur projet de développement des compétences et de formation  
lors d'entretiens individuels avec un conseiller AFDAS de leur territoire.

### Accès aux conseillers AFDAS

**AFDAS région AuRA**  
56 rue Smith - CS 30305  
69286 Lyon cedex 02

Conseillère AFDAS région AuRA  
Département du Cantal : **Christelle Lagarde**  
[c.lagarde@afdas.com](mailto:c.lagarde@afdas.com)  
Téléphone 04 72 00 34 07  
Mobile 06 24 63 11 14

### Accès aux dispositifs formation 2024